

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 mai, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame NIANG Kiné ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur GIRAULT Dominique.
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.
Monsieur DEPRETERE Marcel donne procuration à Monsieur LHOSTE Laurent.
Monsieur GAUDICHON Eric donne procuration à Monsieur BANSE Hervé.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-047 : AFFECTATIONS DEFINITIVES DES RESULTATS 2024 – COMMUNE.

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025-020 du 24 mars 2025 votant la reprise anticipée du résultat 2024 du budget principal ;

Vu le rapport de présentation des comptes administratifs 2024.

Considérant que les résultats de l'exercice 2024 sont :

Recettes de l'exercice	(a)	1 146 718,33	(c)	7 416 046,40
Dépenses de l'exercice	(b)	2 343 307,51	(d)	5 996 725,39

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
CA 2024			
Résultat antérieur	318 430,21	Résultat antérieur	3 392 386,24
Résultat de l'exercice (a-b)	(1 196 589,18)	Résultat de l'exercice (c-d)	1 419 321,01
RESULTAT DEFINITIF	(878 158,97)	RESULTAT DEFINITIF	4 811 707,25
RESULTAT GLOBAL	3 933 548,28		
2025			
Déficit (D001)	(878 158,97)	Excédent (R002)	4 811 707,25
Reports (Restes à réaliser) - recettes	1 674 122,29		
Reports (Restes à réaliser) - dépenses	676 256,74		
Financement excédentaire	119 706,58		
Comblement du déficit (R/1068)	0,00	→	0,00
Financement manquant	0,00		
Déficit (D001)	(878 158,97)	Excédent (R002)	4 811 707,25

Après présentation des éléments.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 25 voix POUR ; 4 voix CONTRE (Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.)

- **AFFECTE** au compte D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 878.158,97 € ;
- **AFFECTE** au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 4.811.707,25 € ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le 12 mai 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT



Le Maire,



Pierre-François BOUGUET